

OCT 2 1992  
Assemblée générale

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALEA/47/490  
8 octobre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISQuarante-septième session  
Point 73 de l'ordre du jourOFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR  
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENTReprise de la distribution de rations aux réfugiés de PalestineRapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 46/46 F du 9 décembre 1991 dans laquelle l'Assemblée a regretté que ses résolutions 37/120 F du 16 décembre 1982, 38/83 F du 15 décembre 1983, 39/99 F du 14 décembre 1984, 40/165 F du 16 décembre 1985, 41/69 F du 3 décembre 1986, 42/69 F du 2 décembre 1987, 43/57 F du 6 décembre 1988, 44/47 F du 8 décembre 1989 et 45/73 F du 11 décembre 1990 n'aient pas été appliquées; demandé de nouveau à tous les gouvernements de faire d'urgence le plus grand effort de générosité possible et d'offrir les ressources voulues pour couvrir les besoins de l'UNRWA, d'autant que l'Office a dû interrompre la distribution générale de rations aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs et, en conséquence, prié instamment les gouvernements qui ne versent pas de contributions d'en verser régulièrement et ceux qui en versent déjà d'envisager d'augmenter leurs contributions régulières; prié le Commissaire général de l'Office de reprendre, sur une base continue, la distribution générale, qui a dû être interrompue, de rations aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs; et prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Commissaire général, de lui présenter un rapport, à sa quarante-septième session, sur l'application de la présente résolution.

2. L'Office a continué à fournir une aide alimentaire aux réfugiés qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile; leur nombre atteignait 167 602 en décembre 1991.

3. L'Office continue également de distribuer des vivres à titre d'urgence, notamment de la farine, du riz, du sucre, des protéines animales et du lait écrémé, aux personnes dans le besoin, y compris aux Palestiniens non immatriculés dans le territoire occupé et au Liban. En 1991, 25 896 tonnes de denrées ont ainsi été distribuées dans la bande de Gaza; 25 527 tonnes sur la Rive occidentale; et 3 307 tonnes au Liban.

4. Faut de disposer de ressources supplémentaires, le Commissaire général n'a pu envisager de rétablir la distribution générale des rations à tous les réfugiés.

-----